

LE CHIFFRE 20

Les enfants de Waremme

Il y a 20 ans, à l'initiative de son déjà bourgmestre Guy Coëme, la Ville de Waremme crée le premier Conseil communal des enfants en Belgique. Un exemple suivi depuis par nombre d'autres communes. Pour donner le coup d'envoi des festivités liées à cet anniversaire, le Conseil accueillera, de mercredi à samedi, une délégation de 18 mini-municipalistes de la municipalité de Gérardmer, ville jumelle. ■

**D'UN JOUR À L'AUTRE
L'école des chefs**

"Réveillez le leader qui sommeille en vous": non, ce n'est pas le dernier conseil de Didier Reynders à Willy Demeyer. Il s'agit du thème de la "Leadership Academy" qu'organise la Jeune Chambre économique de Liège le week-end prochain. On en trouvera le programme en page suivante. La JCE propose notamment, pendant ces journées, d'aider nos décideurs potentiels à "canaliser" leur "trafic émotionnel", à ouvrir "le 3^e œil", à utiliser leur "langage charismatique" et même à n'être "ni héros, ni pailleçon"! Reste à savoir si c'est bien prudent de proposer tout cela à Liège, où on n'a déjà que trop de leaders tourmentés. (P.V.)

LA PHRASE "Ce serait tout le quartier de la gare qui pourrait revivre."

PATRICE LEMPEREUR

Le président du conseil de quartier de Bressoux-bas et Drolxhe, dans une lettre au ministre wallon des Affaires intérieures Philippe Courard sur le projet, accepté mais toujours en attente, de création d'un espace multiservices (associatifs et communaux) à la gare de Bressoux.

Économie - CONSULTANCE EN MARKETING

L'entreprise de HEC influence Hasselt

- ▶ HEC Consulting Group initie la création d'une société partenaire avec l'aide de l'Université de Hasselt.
- ▶ Cela devrait doubler sa capacité d'action en Flandre.
- ▶ De quoi faire taire les clichés sur "l'entreprenariat" wallon et flamand.

Une entreprise wallonne qui soutient la création d'une société identique en Flandre. L'histoire fait sourire, tant les clichés sont prégnants dans la pensée belge. Et pourtant, c'est le cas avec la création d'une entreprise de consultance en marketing à l'Université de Hasselt, une idée des étudiants responsables de la désormais connue HEC Consulting Group, créée il y a 6 ans déjà, et spécialisée dans la consultance en marketing.

Bien que gérée par des étudiants, la société s'est imposée comme une sommité dans son domaine en ne cessant de croître. En témoignent les éléments suivants : une croissance de 80 pc du chiffre d'affaires pour l'exercice 2006 permettant d'atteindre 120 000 euros, soit la meilleure performance en Belgique dans la catégorie. Une trentaine d'études réalisées, soit plus de deux par mois. Des clients prestigieux tels qu'Unilever, Procter & Gamble, Philips ou encore les magasins Traffic... clients réguliers qui plus est. Et pas moins de 150 étudiants impliqués en 2006.

Liège mentor

Créer une entreprise partenaire : le projet est ambitieux et,



■ Rue Louvrex, le calme apparent du bâtiment de HEC recèle de nombreuses initiatives... qui marchent!

déjà concret. "Car il fait face à une nécessité", explique Louis-François D'Aoust, président honoraire de l'entreprise.

En 6 ans, la croissance est constante, et celle-ci implique la mise en place de nouvelles perspectives de travail, et parmi les difficultés rencontrées par HEC Consulting Group, "la problématique du questionnement en néerlandais devenait importante", continue le président. "Et pour nos clients, nous demandons toujours à des étudiants de réaliser des études de satisfaction. En

néerlandais, on commençait à atteindre un plafond".

Il y a donc environ 5 mois, une délégation représentant HEC Consulting Group s'est rendue à l'Université de Hasselt dans un but précis : présenter les activités de la société et susciter l'envie de créer une société identique.

Et visiblement, elle a su se montrer convaincante. Actuellement, les étudiants intéressés (5), sont en train de réaliser un "business plan" pour la création de la société limbourgeoise.

Et Liège compte bien s'impli-

quer dans cette nouvelle aventure, tout comme en tirer le meilleur profit. Grâce à ce nouveau partenariat, HEC Consulting Group pourra entre autres étendre son action sur le Nord du pays puisque déjà, les deux sociétés se sont engagées à réaliser les études de leur pair, sur leur territoire linguistique. L'actionnariat serait détenu à 30 pc par l'entreprise liégeoise, majoritairement par l'Université de Hasselt, et en partie par les étudiants. Et si le conseil d'administration liégeois - constitué par les anciens étu-

dians ayant participé à l'entreprise - joue le rôle de mentor, lors de la première année pour la société limbourgeoise, c'est HEC Consulting Group elle-même qui tiendra ce poste.

Et Louis-François D'Aoust de rassurer les sceptiques : "Nous avons déjà travaillé avec ces étudiants, le terrain n'est pas inconnu". Il faut dire que si la nouvelle société affiche les mêmes tarifs que ses prédécesseurs - trois fois moins cher que ceux du marché -, l'avenir est assuré.

Marc Bechet

Justice

Neuf avocats, ensemble pour une plaidoirie unanime

▶ Suite du procès de la noyade de Renaud De Boeck. Acquittement général en vue.

Suite mais pas fin, ce lundi à la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Liège, du procès relatif à la noyade du petit Renaud De Boeck. Un drame survenu le 18 janvier 2002 alors que l'enfant s'était coincé le bras dans une bouche d'aspiration de la piscine acalare de l'école du Jardin Botanique.

Après avoir entendu les 9 inculpés mais aussi une longue sé-

rie de témoins, et après le réquisitoire du procureur du roi, l'heure était aux plaidoiries. Sans surprise, les neuf avocats ont unanimement plaidé l'acquittement de leur client. A moins d'un retournement de situation, le jugement qui sera prononcé le 17 avril devrait aussi aller dans ce sens.

En effet, rappelons que lors du procès, aucun élément concret n'avait confirmé la culpabilité de l'un des inculpés, relevant tous du 8^e département de la Ville, notamment en charge de la sécurité des bâtiments communaux.

Et surtout, rappelons que le procureur du roi, lors de son ré-

quisitoire, avait plaidé en faveur de l'acquittement général, "ne sachant imputer une faute directe aux inculpés", avait-il précisé. Imputation obligatoire lors d'un procès pénal. Les plaidoiries furent l'occasion pour les avocats de pouvoir enfin dire tout haut ce qui, jusque-là, était pensé tout bas.

Plaidoiries

Tour à tour, les neuf avocats se sont succédés à la barre, avec tous un même mot en bouche : acquittement. Et comme il fallait s'y attendre, les arguments se faisaient écho. En effet, si les neuf

inculpés occupaient tous des postes différents au regard de la surveillance de la piscine, chacun semblait occuper une seule et même place face au drame.

Lors du procès, plusieurs questions se sont avérées cruciales pour pouvoir apporter un verdict : qui peut être tenu responsable de l'absence de grille ? Mais aussi peut-on imputer une faute concrète à un des inculpés, ayant un lien de causalité avec le dommage ?

Et les neuf avocats de répondre par la négative concernant leur client, dont ils ont tenté de démontrer par de multiples preu-

ves le parfait exercice de leur fonction, ceux-ci "n'ayant commis aucun défaut de prévoyance", précise un avocat.

Et les avocats d'insister par nombre d'arguments : l'absence d'une 2^e bouche d'aspiration, le manque de coordination des services de la Ville, l'absence d'un permis d'exploitation pour le bassin ou encore le fait qu'aucune partie civile ne se soit constituée. Ce qui fait dire unanimement par les avocats "qu'il ne s'agit pas du bon procès". Avis partagé par le procureur du roi. Il ne reste plus au juge qu'à rendre son verdict. M.Be.